SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU NERACAIS (SMDEN)

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 25 FÉVRIER 2026

* * * * *

Le Comité syndical du Syndicat Mixte pour le Développement Économique du Néracais, légalement convoqué le mercredi 18 février 2026, s'est réuni à 17h30 à Agrinove à Nérac le mercredi 25 février 2026, en séance publique, sous la présidence de M. Nicolas Lacombe.

Étaient présents :
Département de Lot-et-Garonne : Mme Marylène Paillares, MM. Ludovic Biasotto et Nicolas Lacombe.
Communauté de communes Albret Communauté : MM. Patrick Golfier et Jean de Nadaillac.
Excusés : Mmes Valérie Tonin et Stéphanie David ; MM. Jacques Bilirit et Pascal Legendre.
Pouvoirs : de Stéphanie David à Nicolas Lacombe, de Jacques Bilirit à Marylène Paillares, de Pascal Legendre à Jean de Nadaillac.
Absents : MM. Philippe Bousquier, Pierre Chollet et Jean-François Garrabos.
Assistaient par ailleurs : Mme Iseline Moret, chargée d'animation économique du Conseil départemental de Lot-et-Garonne, M. Hubert Cazalis, directeur du S.M.D.E.N. et Mme Marie Vilain, assistante administrative du S.M.D.E.N.
Excusée : Madame Sophie Deghaye, chargée de mission (SEM 47).
Secrétaire de séance : Monsieur Jean de Nadaillac est désigné secrétaire de séance.

* * * * *

Le quorum étant obtenu, Monsieur Nicolas Lacombe, Président, ouvre la séance. **Le comité syndical adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du lundi 24 novembre 2025.**

Actualités d'Agrinove :
- ZAC Agrinove (nord) : les travaux d'aménagement (voirie principale et réseaux) et de construction (Cerfrance et Babcock Wanson) avancent à un rythme soutenu et de nouveaux contacts sont en cours, dont une promesse d'achat sur un troisième lot ;
- ZAC Agrinove (sud) : une réunion récente avec le Conseil régional, le lycée agricole départemental et la SEM47 a permis de remettre à plat les blocages de ce dossier. Une solution va être proposée au dernier occupant des lieux, ce qui permettrait ensuite de désamianter et de démolir les anciens bâtiments de l'exploitation agricole, pour y aménager le second site de notre parc d'activités.

*** * * * ***

1- Délibération prenant acte du débat d'orientation budgétaire (n°2026-01)

Le Président expose :
Depuis la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et les articles L 2312-1 et L 2531-1 du Code général des collectivités territoriales, les communes de 3 500 habitants et plus doivent obligatoirement organiser un Débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant l'adoption du budget primitif.
Cette obligation est étendue aux syndicats mixtes ouverts en vertu de l'article L. 5722-1 du Code général des collectivités territoriales.
Un rapport porte sur les orientations générales du budget ainsi que sur la structure et l'évolution des dépenses et des éléments constitutifs des effectifs, en précisant notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.
Ce rapport donne lieu à un débat dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique qui sera transmise au représentant de l'État.

Le Comité syndical, après en avoir débattu, prend acte à l'unanimité de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2026.

* * * * *

2- Correction d'amortissements sur exercices antérieurs (n°2026-02)

Le Président expose au Comité syndical qu'il est nécessaire de prendre une délibération concernant l'amortissement de biens. En effet, les biens 2020-02 (bureau accueil-secrétariat) et 2020-03 (banc de l'accueil), acquis en 2020 et amortissables sur dix ans, n'ont pas été amortis durant trois années.
Il est nécessaire de régulariser cet oubli d'amortissement par une opération d'ordre non budgétaire, en créditant le compte 281848 par le débit du compte 1068 (excédents de fonctionnement reportés) pour 862.89 €.

Le Comité syndical, après en avoir débattu, décide à l'unanimité d'autoriser le comptable du Trésor Public d'Agen à régulariser ces oublis d'amortissement comme suit :
- sur l'immobilisation 2020-02 pour 563.45 € par une opération d'ordre non budgétaire en créditant le compte 281848 par le débit du compte 1068 pour 563.45 € ;
- sur l'immobilisation 2020-03 pour 299.44 € par une opération d'ordre non budgétaire en créditant le compte 281848 par le débit du compte 1068 pour 299.44 €.

* * * * *

3- Forum Agrinovembre 2026 : budget et demande de subvention (n°2026-03)

Le Président rappelle que nous sommes à l'initiative, depuis 2015, d'un forum sur l'innovation en agriculture, « Agrinovembre », qui nous permet de mettre en évidence certains candidats du concours précédent et de communiquer sur notre technopole et ses actions majeures.
À l'occasion de la onzième édition de ce forum, il a été décidé de développer la thématique « Innovations et élevage », ce qui permettra de valoriser – entre autres – le lauréat de notre concours 2025, la société BioAZ.
Le budget prévisionnel de ce forum a été ainsi chiffré :

DEPENSES PREVISIONNELLES		**RECETTES PREVISIONNELLES**	
- Intervenants (défraiement) :	7 200 €		
- Animateur du forum :	1 800 €	- Conseil régional Nouvelle-Aquitaine :	8 000 €
- Prestations techniques :	2 500 €		
- Communication (print et digitale) :	2 000 €	- Agrinove (SMDEN) :	8 000 €
- Location du lieu du forum :	1 000 €		
- Frais de bouche, réception :	1 500 €		
TOTAL HT :	**16 000 €**	**TOTAL HT :**	**16 000 €**

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :
- approuve le projet de forum consacré à l'automne 2026 à la thématique « Innovations et élevage »,
- décide d'affecter lors du vote de son budget primitif en mars prochain la somme de 8 000 euros en autofinancement pour ce projet ;
- autorise le Président à solliciter une subvention du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine à hauteur de 8 000 euros, soit 50 % d'un budget total chiffré à 16 000 euros en tout.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Le Président,
Nicolas LACOMBE